



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 10605

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les propositions faites par l'association des hospitaliers comptables. L'association émet plusieurs propositions pour palier les carences en matière de formation des responsables de la comptabilité ou de la gestion financière des établissements sanitaires et sociaux publics. Elle précise notamment que la formation d'adaptation à l'emploi, telle qu'elle existe aujourd'hui, répond insuffisamment aux besoins de formation des agents dans les domaines comptables et financiers. C'est pourquoi il lui demande, lors de l'élaboration d'une formation d'adaptation à l'emploi dont le contenu préparerait plus spécifiquement aux services financiers, de prendre en compte les propositions de l'association.

Texte de la réponse

L'association des hospitaliers comptables a émis plusieurs propositions pour améliorer la formation des responsables de la comptabilité ou de la gestion financière des établissements publics de santé. Une action de formation destinée aux cadres sera proposée comme action nationale « expérimentale » par la direction des hôpitaux pour 1999, à l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH), organisme collecteur pour les établissements publics de santé. Par ailleurs, dans le cadre de la refonte du programme de formation d'adaptation à l'emploi des adjoints des cadres hospitaliers, mes services qui ont pris acte des remarques de l'association des hospitaliers comptables ne manqueront pas de les solliciter.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10605

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 1998, page 995

Réponse publiée le : 20 juillet 1998, page 4030